Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 84 (1992)
Heft: 5-6

Artikel: Pour une politique anticyclique
Autor: Renschler, Walter
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-386427

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour une politique anticyclique

*Walter Renschler**

Une politique publique de l'emploi s'impose de toute urgence et son financement est tout à fait possible. Car, mieux vaut grossir à court terme la dette publique que tirer la crise en longueur.
La crise économique a pris des proportions effrayantes: on en veut pour sinistre preuve le franchissement de la barre de 100000 chômeuses et chômeurs recensés, et un taux de chômage qui tourne autour de 6% dans plusieurs cantons. Epreuve la plus douloureuse imposée par la crise économique, le chômage frappe sans distinction des hommes et des femmes qui n'en portent pas la responsabilité. Mais les chômeuses et les chômeurs ne sont pas les uniques victimes de cette crise: des sacrifices sont aussi exigés de la part de celles et ceux qui ont encore un travail. Les employeurs exploitent sans scrupule aucun le climat d'insécurité pour détériorer les conditions de travail. A l'aide de mesures de déréglementation, ils renforcent leur pouvoir sur l'emploi et prennent pour cible la compensation du renchérissement. Peu leur importe que les économies escomptées ne fassent qu'aggraver la crise: avec une masse salariale globale de quelque 200 milliards de francs, chaque pour cent de compensation de l'inflation refusé retranche 2 milliards de francs de pouvoir d'achat au marché intérieur qui tourne déjà au ralenti.

Les prix de la crise

L'une des causes premières de la crise est à rechercher du côté de la rigidité de la Banque nationale (BNS): la politique monétaire restrictive, que la BNS pratiquait avec rigueur il y a peu de temps encore, a fait grimper les taux d'intérêt. Aux locataires de payer la facture par le biais de hausses de loyer. Mais une hausse d'un pour cent des taux d'intérêt sur l'ensemble des dettes hypothécaires aboutit à une charge supplémentaire de 4 milliards de francs par an. La hausse du loyer de l'argent est aussi à l'origine d'un ralentissement de l'activité de construction, lequel à son tour, vient accentuer la pénurie sur le marché du logement et renchérir les loyers. Les intérêts élevés imposés par la BNS ont, en outre, considérablement freiné les investissements de construction et d'équipement, avec, à la clé, une érosion de l'emploi dans ce secteur. Nombre d'entreprises et de propriétaires fonciers auxquels les banques avaient accordé des crédits généreux en période de haute conjoncture ne sont plus en mesure d'honorer leurs engagements. Et les banques sont aujourd'hui contraintes d'opérer d'énormes réserves et amortissements. Mais disposent-elles

* Président de l'Union syndicale suisse (USS) et secrétaire dirigeant du Syndicat suisse des services publics (SSP)

toutes des réserves nécessaires? Rien n'est moins sûr et les épargnant(e)s pourraient bel et bien commencer à craindre pour leurs économies. Le cercle des victimes de la crise ne cesse de s'élargir et rien ne laisse augurer un prochain redressement conjoncturel.
L'Etat, dont la vocation est d'assurer l'intérêt général, aurait dû intervenir depuis longtemps pour sortir l'économie du creux de la vague. Jusqu'ici, ni la Confédération ni les cantons ni les communes n'ont voulu aller dans ce sens; tant s'en faut: les mesures d'assainissement des finances publiques n'ont fait qu'aggraver l'état de santé de l'économie.

Périlleuses économies et...

Aux trois échelons politique, on prévoit de supprimer près de 10000 emplois dans les deux à trois années prochaines. Que ces suppressions prennent une forme socialement acceptable (des départs naturels, retraites anticipées), cela peut, à la rigueur, nous consoler; il n'en demeure pas moins que ces emplois vont disparaître.
Dans le secteur public, plus d'un employeur prévoit des mesures salariales qui équivalent, de fait, à un blocage des salaires. Dans tous les cantons, ou presque, et dans de nombreuses communes, on remet en question la pleine compensation du renchérissement. Pareille mesure touche environ 20 pour cent des salarié(e)s, dont la baisse du pouvoir d'achat ne fera qu'affaiblir davantage encore le marché intérieur.

Sous prétexte d'économies, on met en veilleuse des projets publics de construction et d'investissement, y compris – comble de paradoxe – des investissements conçus comme programmes de création d'emplois. Avec le renoncement à des mandats publics confiés à l'économie privée, la situation de l'emploi se dégrade. En procédant à des coupes budgétaires et en réduisant certaines subventions, l'Etat renonce, de façon fort légère, à certaines de ses importantes tâches politiques et sociales. La réduction des prestations sociales précipite encore plus de personnes dans la pauvreté et l'isolement social. Les économies prévues dans le domaine de l'éducation et de la recherche mettent en péril le niveau de formation et, partant, la future capacité concurrentielle de l'économie helvétique. Que les collectivités publiques cherchent à réduire leurs déficits respectifs - 10 milliards de francs au total en 1992 – voilà qui est fort compréhensible. Malheureusement le moment est malvenu pour entamer une radicale cure d'assainissement. Aujourd'hui, la priorité doit aller à la lutte contre la crise économique et le chômage, notamment parce que toute mesure d'économie publique ne fait qu'assener un coup supplémentaire à l'économie. Les collectivités publiques ne manqueront d'ailleurs pas d'en subir le contre-coup, dans la mesure où elles devront faire face à une baisse de leurs recettes fiscales. Voilà qui montre bien le caractère relatif des économies souhaitées.

Un alourdissement de l'endettement public est tout à fait envisageable pour relancer l'économie. La dette publique, – Confédération, cantons et communes confondus – se monte actuellement à une centaine de milliards de francs ou à 32 pour cent du produit intérieur brut (PIB). En 1980, cette part était encore de 43 pour cent. Quant à l'endettement moyen des pays de la Communauté européenne (CE), il se monte à 68 pour cent du PIB, soit plus du double qu'en Suisse. Il nous reste donc une bonne marge de manœuvre dont il faut savoir tirer profit.

... stratégie salvatrice

A l'heure actuelle, opter pour une stratégie anticyclique, c'est engager une véritable politique publique de l'emploi obéissant aux deux critères que voici: d'une part, choisir des mesures rapides et à court terme, d'autre part éviter toute mesure qui maintiendrait artificiellement en vie des structures économiques obsolètes et condamnées à disparaître tôt ou tard. Une fois le tri opéré, il reste encore suffisamment de mesures à mettre en œuvre. Songeons par exemple à la somme de 7,4 milliards de francs que la Confédération vient de débloquer pour le cautionnement des crédits de construction de logement, la réalisation de projets, d'ores et déjà mûrs, dans les transports publics («Rail 2000») et d'autres investissements d'infrastructure déjà inscrits au programme (protection des eaux, traitements des déchets, «Energie 2000», etc.). Avec un bonus d'investissement de la Confédération de dix pour cent des coûts d'investissement en faveur des cantons et des communes, il est possible d'inciter les collectivités publiques à mener à bien leurs projets d'investissements. Si la Confédération libère un demi-milliard de francs à cet effet, elle peut déclencher un volume d'investissements de 5 milliards de francs.
Les mesures anticycliques à court terme devront être assorties de mesures à moyen terme afin de consolider les améliorations ainsi enregistrées sur le marché de l'emploi. Pensons, notamment, à remettre sur le métier la garantie des risques d'investissement que le peuple a refusée en 1985, l'encouragement de la recherche dans les petites entreprises artisanales et industrielles, le développement de moyens et d'installations de production respectueux de l'environnement ainsi qu'un renforcement de l'offensive de formation.
Pour venir à bout de la crise et du chômage, l'Etat doit intervenir et accepter d'alourdir sa dette. Rien ne sert aujourd'hui de vouloir se serrer la ceinture en cédant sur tous les acquis syndicaux. A ce jeu là, tout le monde est perdant, y compris celles et ceux que la crise a déjà frappés, alors que, simultanément, on préparerait le terrain à une dérégulation si chère aux employeurs et dont l'aboutissement sera l'apparition d'une société fondée sur le rendement individualisé plutôt que sur la responsabilité sociale collective.